

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, M. VARTORE Boris, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (1)

M. BERRADA Ahmed a donné pouvoir à M. LORENZO Jean-Marc.

Absents : (0)

Secrétaire de séance : M. LORENZO Jean-Marc.

Rapporteur : Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe

**DÉLIBÉRATION N° 033-2026 – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE D'ANIMATION ET DE LIAISON ACADÉMIQUE (EMALA) 2025-2026**

Depuis 1986, au titre de la politique d'amélioration du réseau des écoles, un poste de professeur des écoles de l'Équipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique (EMALA) intervient sur le secteur de la commune.

Ainsi, les enfants scolarisés bénéficient d'une assistance pédagogique et d'une palette d'activités d'éveil essentielles, selon un programme pédagogique cohérent et suivi au sein de chacune des écoles des villages dispersés dans le Trièves et à Prélénfrey pour la commune de Le Gua.

L'école de Prélénfrey, comprenant 27 enfants scolarisés cette année, est concernée par l'EMALA. La participation financière s'élève à 621 euros pour l'année 2025-2026.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe en annexe, étant précisé que cette convention a été transmise par la Communauté de Commune du Trièves postérieurement au Conseil Municipal du 2 février 2026, dernière instance réunie avant les élections municipales 2026.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention pour la participation au fonctionnement de l'Équipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique (EMALA) 2025-2026 jointe en annexe et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme  
Le Gua, le 21 avril 2026  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA

